

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe****Déposé / Reçu le****07 MAI 2026**au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles***26062847***N° d'entreprise : **0476 489 635****Nom**(en entier) : **ATLANCE**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**Adresse complète du siège : **Chaussée de La Hulpe 177 boîte 11 - 1170 Watermel-Boitsfort****Objet de l'acte : Démission - Nomination**

Extrait des décisions unanimes de l'actionnaire unique en date du 30 avril 2026 :

"PREMIÈRE DÉCISION – DÉMISSION DE MONSIEUR CHRISTIAN LEVIE EN TANT QU'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIÉTÉ

L'actionnaire unique prend acte et approuve la cessation du mandat d'administrateur de Monsieur Christian Levie avec effet à compter de ce jour.

DEUXIÈME DÉCISION - DÉCHARGE PROVISOIRE DE L'ADMINISTRATEUR DÉMISSIONNAIRE

L'actionnaire unique décide d'accorder à Monsieur Christian Levie une décharge provisoire pour l'exercice de son mandat d'administrateur jusqu'à ce jour inclus, sous réserve de l'article 2:56 du Code des sociétés et des associations.

La décharge définitive sera accordée lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

TROISIÈME DÉCISION- NOMINATION DE MONSIEUR CHRISTOPHE VANMALLEGHEM EN TANT QU'ADMINISTRATEUR DE LA SOCIÉTÉ

L'actionnaire unique décide, en remplacement de Monsieur Christian Levie, de nommer en qualité d'administrateur, avec effet à compter de ce jour et pour un mandat de six (6) ans :

- Monsieur Christophe Vanmalleghem qui déclare accepter cette nomination et n'être frappé par aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer ladite fonction au sein de la Société.

Ce mandat sera exercé à titre gracieux et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2032.

QUATRIÈME DÉCISION – PROCURATION

L'actionnaire unique donne procuration à Thibaut de Buck van Overstraeten et Evelyne Liégeois, avocats, afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires concernant la publication des décisions de la Société aux Annexes du Moniteur belge, y compris signer et déposer les formulaires de publication et de représenter la Société auprès des services du Registre des Personnes Morales et Associations, du Tribunal de l'Entreprise et du Guichet d'Entreprise, et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile afin de modifier l'inscription de la Société à la Banque-Carrefour des Entreprises."

Extrait des décisions unanimes du conseil d'administration en date du 30 avril 2026:

"PREMIÈRE DÉCISION - FIN DU MANDAT DE MADAME CHANTAL DE VRIEZE EN TANT QU'ADMINISTRATRICE DÉLÉGUÉE

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 15/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

Les Administrateurs prennent acte à l'unanimité de la fin du mandat d'administratrice déléguée de Madame Chantal De Vrieze qui lui avait été octroyée, à compter de ce jour.

Il est précisé à toutes fins utiles que Madame De Vrieze demeure Administratrice de la Société.

DEUXIEME DECISION - DEBUT DU MANDAT DE MONSIEUR CHRISTOPHE VANMALLEGHEM EN TANT QU'ADMINISTRATEUR DELEGUE

Les Administrateurs décident à l'unanimité, en remplacement de Madame Chantal De Vrieze, de nommer la personne suivante en qualité d'administrateur délégué, avec effet à compter de ce jour et pour un mandat de trois (3) ans :

-Monsieur Christophe Vanmallegheem qui déclare accepter cette nomination et n'être frappé par aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer ladite fonction au sein de la Société.

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2029.

TROISIEME DECISION - PROCURATION

Les Adminsitrateurs donnent à l'unanimité procuration à Thibaut de Buck van Overstraeten et Evelyne Liégeois, avocats, afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires concernant la publication des décisions de la Société aux Annexes du Moniteur belge, y compris signer et déposer les formulaires de publication et de représenter la Société auprès des services du Registre des Personnes Morales et Associations, du Tribunal de l'Entreprise et du Guichet d'Entreprise, et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile afin de modifier l'inscription de la Société à la Banque-Carrefour des Entreprises."

Evelyne Liégeois
Mandataire
Avocate